

Le dentiste j'ai mal à la gorge la pharmacie ça gratte  
La carte Vitale des comprimés effervescents j'éternue

Sur le Pont- Neuf, Nadine joue un personnage qui est malade.

### À la pharmacie

Si on tombe malade, on va à la pharmacie pour demander conseil et acheter des médicaments.



Le pharmacien proposera des remèdes sous différentes formes :

- du sirop ou des pastilles pour la gorge,
- des gélules, des comprimés à croquer ou effervescents pour la tête ou les dents,
- des gouttes pour les yeux.

### Rendez- vous chez le médecin

Le médecin généraliste : c'est le médecin pour les maladies ou douleurs courantes.

Les médecins spécialistes :

- le pédiatre : il soigne les enfants.
- le dermatologue : il soigne la peau.
- le dentiste : il soigne les dents.
- l'ophtalmologue : il soigne les yeux.

En France les hôpitaux sont publics et les cliniques sont privées. Les cabinets des médecins sont eux aussi privés.

### La Sécurité sociale



La Sécurité sociale : organisme pour lequel les travailleurs cotisent. Toute personne affiliée possède une carte Vitale qu'elle présente au médecin ou au pharmacien.

La carte Vitale : grâce à elle, une partie des soins est prise en charge par la Sécurité sociale. L'autre partie peut être prise en charge par des mutuelles qui sont des organismes complémentaires d'aide au soin pour lequel il est possible de cotiser.

En France beaucoup de médicaments sont en vente sur prescription médicale : le médecin rédige une ordonnance que le malade présentera au pharmacien pour les obtenir. Certains médicaments ne peuvent être achetés qu'avec une ordonnance prescrite par le médecin.

### Les mots pour le dire



Je suis malade

J'ai mal...  
...à la tête  
...à l'œil  
...aux dents  
...à la gorge

Les signes de la maladie ou les symptômes :

Ça fait mal, ça brûle, ça pique, ça gratte.  
Je tousse, j'éternue, je me mouche.  
J'ai de la fièvre, j'ai 39 de fièvre.

### Le saviez- vous ?



Le caducée pharmaceutique, symbole des pharmaciens avec son serpent qui renverse la tête dans une coupe a été adopté en France en 1942. Il s'inspire d'un mythe grec et existe depuis 1222. Il a progressivement été remplacé par la croix verte actuelle.